



Double emploi : Salarié et Actionnaire/Associé

Par **Malibu11384**, le **26/01/2010** à **09:58**

Bonjour,

Est il légal d'être salarié dans une entreprise et d'être actionnaire ou associé (fondateur) non majoritaire dans une autre entreprise ?

Exemple : Je travaille pour une société XXX et mon frère crée son entreprise YYY (type SAS). Mon frère souhaite que j'apporte mon soutien à l'entreprise YYY au niveau matériel et/ou financier et me reverse, pour le travail effectué, un équivalent de nombre de parts de cette société YYY (

Ai-je le droit de continuer d'être salarié de la société XXX tout en étant actionnaire et/ou Associé (noté dans les statuts) de cette société YYY ?

En vous remerciant de votre réponse.

Par **lexconsulting**, le **26/01/2010** à **16:27**

Bonjour

Bien évidemment vous pouvez être actionnaire de toutes les entreprises que vous voulez en restant salarié du moment que vous n'êtes pas gérant.

Votre rétribution ne se fait que par le biais du reversement des dividendes en fin d'exercice, proportionnellement aux nombres de parts ou d'actions que vous possédez.

Pour éviter tout problème avec votre employeur, évitez cependant d'être dans un conseil d'administration en tant qu'associé d'une entreprise qui pourrait être directement concurrente de votre employeur.

N'oubliez pas toutefois que votre qualité d'associé vous confère des droits mais aussi des obligations, notamment de devoir répondre financièrement des dettes à hauteur de vos apports dans l'entreprise.

Bien Cordialement

